



Mairie
32 allée de la Bèjadière
Le Bourg
63520 Saint-Jean-des-Ollières

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du 26 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six juillet à dix heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DES OLLIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme JONCOUX Karine, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juillet 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 10 – Présents : 8 - Votants : 8

Présents : JONCOUX Karine, COURTOT Paul, POINTUD Serge, LE POSTEC Valérie, GAILLARD Véronique, GUILLEMETTE Dominique PLEYBER Philippe et SERRA Evelyne

Procurations : /

Absents : CHAMPEIX Sébastien, COQUIN Ronan

Secrétaire de séance : POINTUD Serge

Le procès-verbal de la séance du 17 mai 2024 est approuvé à la majorité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

◇ Chez Bouchut / Résultats de l'analyse des offres

Madame le Maire rappelle qu'une consultation pour la réhabilitation du bâtiment « Bouchut » a été lancée le 24 mai 2024. La réception des plis était fixé au 5 juillet 2024, 12h00.

Elle se divise en 17 lots.

Après étude du rapport d'analyse des offres établi par la maîtrise d'œuvre le 24 juillet dernier, Madame le Maire propose :

- Pour les lots infructueux par absence d'offre soit les lots 1, 5, 6, 7, 12, 14, 16 et 17, de lancer une consultation en direct auprès de trois entreprises pour chaque lot,
- Pour les lots infructueux par la réception d'offres inacceptables avec des prix largement supérieurs au montant estimé du marché et ne pouvant pas être satisfaites par manque de crédits budgétaires alloués, à savoir les lots 10 et 15, de lancer un second appel d'offres,
- Pour les autres lots, à savoir les lots 2, 3, 4, 8, 9, 11 et 13, de lancer une phase de négociation,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de retenir les propositions de Madame le Maire
- Autorise Madame le Maire à lancer une seconde consultation pour les lots 10 et 15
- Autorise Madame le Maire à lancer une consultation en direct pour les lots 1, 5, 6, 7, 12, 14, 16 et 17 auprès de 3 entreprises pour chaque lot
- Autorise Madame le Maire à lancer une phase de négociation pour les lots 2, 3, 4, 8, 9, 11 et 13
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ce marché.

◇ Divers

Néant

La séance est levée à 10h55.

A SAINT JEAN DES OLLIERES,
Le 6 septembre 2024

Karine JONCOUX,
Maire



Serge POINTUD,
Secrétaire de séance
Du 26 juillet 2024